



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE PÊCHE ET  
DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DU DOUBS  
DU JEUDI 01 SEPTEMBRE 2016**

**PRESENTS** : MM. MOUGIN Gérard, BERNARD Marcel, CLAUSSE Jean-Jacques, CUENOT Jean-Luc, FRICHET Gérard, GIBEY Alain, GRENAUD Yves, GROSSO Philippe, LAURAINÉ Georges, MALAVAUX Claude, MONNIER Christophe, TRIBOULET Christian, ROSSIGNON Christian (personnel associé).

**EXCUSES** : COUPRY Yannick (pouvoir donné à Christian TRIBOULET).

**EXCUSE SANS POUVOIR** : HERAULT Denis.

Le Président rappelle qu'en cas d'absence il est toujours possible de donner pouvoir (par écrit) à un membre du C.A présent à la réunion.

**APPROBATION** : le C.A approuve à l'unanimité le compte-rendu du C.A du 4 mai 2016.

**CONDOLEANCES** : Une pensée pour les défunts qui touchent le monde de la pêche :

1. A Virginie BIGEARD, secrétaire de notre Fédération pour le décès de sa maman.
2. A Christophe ROUSSET de l'AAPPMA de la Cluse et Mijoux pour le décès d'Henri ROUSSET son père.
3. A la famille de Jean Claude PEYRAMAURE Président délégué de l'AAPPMA des Deux Vallées.

**ORDRE DU JOUR** :

- **Le point sur les différentes Commissions + ARP 2017**
- **Informations sur les dossiers en cours**
- **Le point sur la trésorerie**
- **Informations sur la SNSAPL et l'URNE**
- **Délibérations à prendre concernant l'ARBFC, l'URNE et l'UFBRMC**
- **Demandes de subvention**
- **Nouveau site internet**
- **Questions diverses.**

## LE POINT SUR LES DIFFERENTES COMMISSIONS :

### ▪ Commission A.P.N Communication :

Atelier Pêche Nature : succès de ces ateliers, très bonne participation et vif intérêt ressenti par les organisateurs.

Corégone géant : Manifestement, une grande réussite due en particulier aux bénévoles des AAPPMA et notamment celles de Pontarlier, de Vuillafans et Besançon, mais aussi à l'implication de J. NICOLET qui a fourni un gros travail. Un immense merci à tous les bénévoles qui ont participé à cette gigantesque mise en œuvre. Des cartes (format carte postale) ainsi que des t-shirts en souvenir de cet évènement sont à disposition.

Liquidation de l'AAPPMA de BOUSSIERES : Jean-Luc CUENOT (Commission Réciprocité) est chargé de régler le dossier.

### ▪ Commission Réciprocité :

Compte-rendu de la dernière réunion concernant les AAPPMA de Saint-Vit et le La Concorde : Forte implication de notre Président dans ce dossier très satisfait de sa conclusion. Remerciements aux participants à cette réunion notamment MM. LIANZON, CLAUSSE et MALAVAUX. A noter au passage la très bonne volonté affichée par les dirigeants des deux AAPPMA concernées.

En conclusion : le lot 24 reviendra à l'AAPPMA de Saint-Vit qui s'engage à mettre ses étangs en réciprocité et l'AAPPMA La Concorde récupérera les lots de pêche de la défunte AAPPMA de Boussières.

### ▪ Commission Règlementation – Gardiennage :

Suite au sondage auprès des AAPPMA concernant les tailles des poissons ainsi que les dates d'ouverture, (il est regrettable que toutes les AAPPMA n'aient pas répondu à ce sondage). La Commission s'est réunie pour décanter les réponses afin d'en tirer les éléments qui seront ensuite exposés, analysés et votés au prochain C.A. Il est en effet hors de question de soumettre à l'approbation du Préfet des demandes inappropriées, illogiques et non recevables. Après discussion il s'avère que pourraient être retenues les options suivantes :

- **Taille de la truite** : la passer à 30 cm : sur le Doubs de la frontière suisse jusqu'à sa confluence avec l'Allan hors affluents, sur le Dessoubre jusqu'à sa confluence avec la Réverotte hors affluents, sur la Loue et ses affluents.
- **Taille de l'ombre** : la passer à 35 cm : sur le Doubs de la frontière suisse jusqu'à sa confluence avec l'Allan. Ailleurs on reporte la décision car son prélèvement y est interdit (Loue, Dessoubre), ceci dans le but de ne pas créer de confusion.
- **Taille du brochet** : la passer à 60 cm : interrogation sur le problème, C. ROSSIGNON estime qu'à son avis « c'est tout ou rien » (pas de différence à faire entre les secteurs).
- **Taille du sandre et du black-bass** : idem brochet.
- **Ouverture du brochet** : la reporter au 1<sup>o</sup> samedi de juin : La plupart des observations ne permettent malheureusement pas de justifier techniquement ce décalage pour le brochet, ces

derniers ayant largement fini de frayer à cette période, hormis éventuellement sur le Haut-Doubs pour lequel le décalage est déjà effectif (avait été argumenté dans ce sens il y a quelques années). Les zones « litigieuses » pourront être investiguées en 2017 pour prouver ou non une reproduction précoce ou tardive de l'espèce.

- **Ouverture du sandre** : la reporter au 1<sup>o</sup> samedi du juin. (tout à fait justifié).
- **Ouverture du black-bass** : déjà fixée au 1<sup>o</sup> samedi de juin.
- Le Cusancin n'est pas concerné pour l'instant afin de respecter l'avis de l'AAPPMA locale.

**Gardiennage** : tous les P.V suivent leurs cours... sauf un actuellement en litige. Un courrier suivra à M. le Préfet.

▪ **Commission rivières – qualité de l'eau :**

C. TRIBOULET fait un rapide résumé de la dernière réunion de la Commission qui s'est tenue début juillet avec l'organisation des différentes pêches électriques concernant le Dessoubre, le Cusancin, la Loue ainsi que celles du Doubs médian. Il indique que le compte-rendu a été fait en temps réel par C. ROSSIGNON pour préciser les modalités techniques des opérations de terrain. Concernant les pêches déjà réalisées, il remercie C. ROSSIGNON ainsi que le personnel de la Fédération pour l'excellente organisation de ces pêches et la communication vers les AAPPMA impliquées. Il est ensuite fait état des prochaines pêches exhaustives sur les secteurs de Valentigney, Pont de Roide, et Bremoncourt qui vont nécessiter de gros besoins matériels et humains, un appel général vers les AAPPMA a été lancé pour trouver le maximum de bénévoles disponibles à ces dates.

Un rapide retour est fait concernant la conférence Loue et rivières comtoises ainsi que sur les derniers articles de journaux qui montrent clairement l'attentisme des politiques et administrations concernant les actions de réhabilitation de nos cours d'eau. C. TRIBOULET indique que malgré tout la prise de conscience concernant la dégradation des rivières Comtoises est au cœur de toutes les réunions auxquelles il participe et qu'il est nécessaire de toujours peser dans les débats. Reste à définir quelle stratégie exacte il est nécessaire d'appliquer pour maintenir cette pression.

**LE POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS :**

**- Etudes et travaux milieux :**

C. ROSSIGNON rappelle la tenue prochaine des 3 inventaires exhaustifs du Doubs médian (évoqués ci-avant) qui viendront compléter les investigations du début d'été. Il rappelle à ce sujet que ces dernières ont également permis d'étendre la manipulation sur l'Allan dans le cadre des recherches sur le toxostome, avec l'appui financier du WWF.

Par ailleurs, il indique les futures opérations de l'automne : réseau départemental (10 inventaires), suivi des travaux de restauration du Drugeon (6 inventaires au total), diagnostic piscicole du ruisseau de Saint-Renobert (appui SMIX-Loue) ou encore compléments d'informations piscicoles sur le Saugeais (2 inventaires).

D'autre part, la Fédération assistera l'ONEMA sur le suivi du Doubs Franco-suisse (3 inventaires mi-septembre) et ira assister la FD89 pour des inventaires sur la Cure (cette FD venant systématiquement nous appuyer sur nos gros inventaires).

Au chapitre des travaux notables : fin du chantier de la passe à poissons (apron) de Bellerive sur la Loue, démantèlement imminent du barrage de l'Homelon à Ornans, reconnexion du ruisseau

d'Amathay (Montgesoye) prévu cet automne.

### **LE POINT SUR LA TRESORERIE :**

G. LAURAINÉ fait le point sur l'avancement des travaux de remise à niveau de la trésorerie et précise qu'un compte séparé de la Réciprocité a été ouvert. Des placements financiers improductifs ont été soldés et les comptes de la BPFIC également.

**-URNE :** (UNION DES RECIPROCITES DU NORD ET DE L'EST).

Plusieurs administrateurs fédéraux nouvellement élus ignorent le fonctionnement de l'URNE. Le Président G. MOUGIN a sollicité G. LAURAINÉ pour qu'il explique son fonctionnement. Ce dernier explique que :

« L'URNE a été officiellement créée le 3 mars 1912. Il a fallu une bonne année pour rédiger Statuts et Règlements Intérieurs en accordant toutes les Fédérations mais surtout toutes les pratiques des systèmes réciprocaires, au début une quinzaine. Le but était d'instaurer une réciprocité la plus totale sur les départements concernés avec en perspective à plus long terme, la possibilité de créer un groupement national. A première vue, le principe de pêcher toute la France avec une carte nationale valide partout pouvait paraître plausible, mais, dans de nombreux départements, au fil des années, des problèmes ont surgi, mettant en cause cette réciprocité : (plans d'eau privés et AAPPMA récalcitrantes).

Les statuts de l'URNE prévoient une totalité de réciprocité pour les AAPPMA et une extension vers les AAPPMA non réciprocaires dans les deux ans.... Ce qui explique les fortes pressions mises par la Fédération du Doubs ces dernières années sur certaines AAPPMA.

Si notre département a plutôt été bon élève du côté des AAPPMA déjà réciprocaires, il n'en est pas de même concernant la plupart des AAPPMA non réciprocaires qui refusent actuellement d'adhérer au principe de réciprocité.

Il a donc fallu RE-PENSER la totalité du projet et Bernard VINCENT y a été l'élément moteur en proposant l'abandon des 75% des parcours. L'EGHO (Entente Halieutique du Grand Ouest) a accepté sans trop de réticence. Le CHI (Club Halieutique Interdépartemental) avec plus de réserves, mais ils ont mis en place la formule à l'essai entre les trois entités jusqu'en 2017.

Actuellement, la carte interfédérale EGHO-CHI-URNE à 95 € permet de pêcher les 91 départements réciprocaires français. »

*Précisions de la part du Président concernant l'URNE :* « Nous n'avons rien contre les AAPPMA en réciprocité et adhérentes à l'URNE bien au contraire (voir compte rendu du C.A du 30/03/2016) nous souhaitons que les AAPPMA choisissent elles-mêmes ce qu'elles souhaitent faire et il n'est plus question de mettre « la pression » sur certaines AAPPMA ». De même, le Président a sollicité G. LAURAINÉ pour des précisions sur le SNSAPL. Faute de temps, il nous renseignera lors du prochain C.A.

### **-Divers :**

#### **Tableaux des réunions et participation :**

Suite à la publication du tableau des réunions, le Président remercie les personnes qui se sont impliquées. Il est important que la Fédération soit représentée dans les réunions importantes. Merci aux représentants de faire un petit compte-rendu des réunions auxquelles ils ont assisté. G. FRICHET souhaite que des informations soient communiquées avant les réunions à propos de leur importance. Le tableau sera aménagé en conséquence.

## **DELIBERATIONS A PRENDRE :**

La Fédération doit présenter des élus dans les instances ci-dessous :

**ARBFC** : (M. PANNIER)

Titulaire C.A : Président

Suppléant C.A J.C POUX

Délégué à l' A.G : Président – J.C POUX – volontaire : C. MONNIER.

**URBMRC** : (M. CHIRI)

Titulaire C.A Président

Suppléants C.A : J.C POUX – volontaire : C.MONNIER.

**URNE** :

Titulaire C.A : J.L CUENOT

Suppléant C.A : G.LAURAINÉ – Président.

**CODERST** :

Titulaire : C.A Président

Suppléant : C.MALAVAU

**CNDPS** : **Carrière 22/9/2016**

Délégué : G. LAURAINÉ

Suppléant : JJ CLAUSSE

**Faune Sauvage Captive** :

Délégué : G.LAURAINÉ

Suppléant : JJ CLAUSSE

**Leader Loue Lison** :

Alexandre CHEVAL est déjà délégué. A.GIBEY sera le titulaire.

✓ **Accord du C.A.**

**-Quelques dates :**

- **AG réciprocité** : 22/10/2016

- **Réunion des présidents** : 19/11/2016

- **Commission des finances** : début novembre, comme d'habitude à 14 h 00.

Entre le 01/11 et le 05/11 prévoir une validation des tarifs des AAPPMA. Tarifs FNPF inchangés.

Idée émise il y a déjà quelques temps par les AAPPMA du Haut-Doubs : il serait intéressant d'envisager la création d'un fonds commun financier pour les AAPPMA non réciprocaires dans le but d'acheter des berges.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

Rappel des règles d'attribution :

- Fête de la pêche : 5 € par enfant présent dans la limite de 250 €. La FD reste souple mais souhaite que le maximum soit fait pour se calquer à la date nationale officielle !

- APN : 250 € d'acompte en début de saison (sur demande et avec un programme prévisionnel) + 250 € à réception du Compte-Rendu d'Activités annuel, soient 500 € chaque année. Attention il est nécessaire d'avoir un APN validé en bonne et due forme !

AAPPMA MONTBELIARD : 250€ **accord du C.A** dans l'attente d'un rapport.

AAPPMA LA CLUSE ET MIJOUX : 500 €. **Accord du C.A.**

AAPPMA LA DRUGEONNAISE : « journée pêche enfant » dans l'attente de justificatif.

AAPPMA CLERVAL : demande de Jean-Michel RIGOULOT : il lui est demandé de fournir un dossier.

AAPPMA COLOMBIER FONTAINE : accord de 250€ pour 2016. Demande de mise en place d'un APN pour l'année prochaine.

AAPPMA CUSSEY SUR L'OGNON : demande de subvention pour la réfection d'un local de pêche : la Commission Réciprocité ne donne pas son accord. **Décision entérinée par le C.A.**

AAPPMA LA GAULE MORTUACIENNE : demande de partenariat pour une compétition de pêche : **accord voté à l'unanimité** à hauteur de 150 €.

- A l'avenir il sera demandé aux AAPPMA d'établir un budget prévisionnel concernant les demandes d'aide.

### **QUELQUES POINTS RAPIDES :**

#### Site internet :

La question du renouvellement du site internet (cahier des charges sur le contenu, budget, prestataire...) doit être prise en compte avant la fin de l'année pour une mise en place en 2017. La Commission « APN – Communication » et J. NICOLET se chargeront du dossier.

#### Document touristique fédéral :

Le Président propose de mettre en place des documents (livre, flyers) à la destination des touristes pêcheurs et demande un accord de principe du C.A ; J. NICOLET sera chargé de sa faisabilité avec la Commission « APN-Communication ». **Accord de principe du C.A** mais à voir lors de la prochaine réunion de la commission APN-Communication.

#### Convention avec le département :

Après entretien avec MM. ALPI et THEVENET, il est demandé à la Fédération d'adresser un courrier à Madame la Présidente du Conseil Départemental.

#### Pétition contre mes microcentrales et les vidanges de barrages :

Demande de transfert aux AAPPMA pour signature. **Accord unanime du C.A.**

#### Indemnité de transport de la secrétaire de la Fédération :

N'ayant pas droit aux indemnités de repas, **il lui est accordé** une indemnité de transport annuelle à hauteur de 200 €.

#### Changement de l'entreprise de nettoyage de la Fédération :

Notre secrétaire a été chargée de négocier un nouveau contrat avec des entreprises de nettoyage. L'entreprise ACM située à Beure semble la mieux placée pour assurer le nettoyage des bureaux de la Fédération pour un coût de 370 € TTC par mois : **accord unanime du C.A.**

#### Information importante du Président :

Une réunion entre l'AAPPMA de la Réverotte et celle des Deux Vallées a eu lieu dernièrement afin de mettre sur pied entre elles une nouvelle entente.

Fin de séance à 20 h 30.

Le secrétaire,

**C. MALAVAUX.**